

**CADRAGE DEPARTEMENTAL DU SUIVI ET DE L'ACCOMPAGNEMENT
DES FONCTIONNAIRES STAGIAIRES A TEMPS PLEIN (FS 100%)
DU 1^{er} DEGRE
ANNÉE 2024-2025**

PREAMBULE

Le Fonctionnaire Stagiaire Temps Plein (nommé FS-TP ci-dessous) est lauréat d'un Master MEEF. Il est placé en stage en responsabilité pour l'année entière.

Il est à Temps Plein en responsabilité dans une ou plusieurs écoles. Il doit à son employeur la totalité des obligations réglementaires de service (ORS) d'un professeur des écoles*. **Sa ponctualité et son assiduité sont essentielles pour le bon fonctionnement des écoles et de sa formation.**

**hors compensation des heures de formation*

Dans sa formation professionnelle, il bénéficie d'un tutorat unique composé d'un formateur 1er degré DSDEN (DEA /EMF). Peuvent également participer à sa formation un ou plusieurs autres formateur(s) DSDEN (EMF, CP, DEA) notamment dans le cas de difficultés importantes nécessitant un regard croisé.

Cet accompagnement doit favoriser l'acquisition des compétences professionnelles du Référentiel de compétences des métiers de l'éducation annexé à l'arrêté du 1^{er} juillet 2013 et publié au Bulletin Officiel de l'Education Nationale (BOEN) du 25 juillet 2013 (dénommé ci-après référentiel de compétences ou référentiel) (annexe 1)

Le FS-TP bénéficie d'au moins trois visites du tuteur DSDEN dans l'année. Chaque visite donne lieu à une fiche de visite à valeur formative (annexe 2) mais aussi évaluative, transmise au stagiaire et déposée sur la plateforme DSDEN dédiée **dans un délai de quinze jours.**

Le FS-TP peut en outre, dans le cadre ordinaire du fonctionnement de la circonscription, être visité par les membres de son équipe, cette visite faisant l'objet d'une fiche (annexe 3).

Il peut également, dans le cadre de son suivi, être reçu en entretien par l'IEN, cet entretien faisant l'objet d'un compte-rendu.

1. LA FORMATION CONTINUEE

Les FS-TP bénéficieront de 72h de formation dans l'année. Ces temps de formation se dérouleront les mercredis et se déclineront en journées en présentiel ou sous la forme de formation à distance.

Ils ont été invités à suivre avant la rentrée le parcours M@gistère « [Enseigner dans le premier degré : accompagnement à la prise de poste](#) ».

2. LE CALENDRIER ET LE SUIVI

2.1. Le suivi

Pour chaque visite, le tuteur établit une fiche de visite communiquée au FS-TP (annexe 2). Ce dernier la signe et la renvoie au formateur qui la signe à son tour. Elle est ensuite déposée sur la plateforme départementale dédiée dans les 15j qui suivent la visite.

Il revient au tuteur d'alerter la DSDEN en cas de difficulté du FS-TP. Un FS-TP en difficulté peut également alerter l'Institution.

Un bilan sur l'acquisition des compétences professionnelles en lien avec les visites déjà effectuées doit être fait lors de la seconde visite. Il ne donne pas lieu à un document particulier mais doit permettre au FS-TP de mesurer sa progression et d'identifier ses besoins prioritaires de formation.

Au mois de mars-avril (en fonction du calendrier de titularisation), une synthèse de suivi est établie le tuteur. (Annexe 5).

2.2. Le calendrier

- Septembre-octobre : début des visites du tuteur DSDEN
- Décembre- Janvier. Visite du tuteur DSDEN bilan de la progression et relevé des besoins prioritaires de formation.
- Avant les vacances de printemps (fin mars début avril) : établissement de la synthèse de suivi (annexe 5).

NB : les FS-TP sont inscrits à l'INSPE bien que n'y suivant pas de cours. Ils auront (avril-mai) à participer à un entretien professionnel organisé par l'INSPE prenant appui sur un écrit réflexif.

La participation aux temps de formation et le bilan de l'entretien professionnel devraient donner lieu à une attestation professionnelle.

3. ANNEXES

Annexe 1 : Extrait de l'arrêté du 1-7-2013 - J.O. du 18-7-2013 (référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation).

N.B : ans la partie « Compétences communes à tous les professeurs », nous n'avons conservé que ce qui concerne le professeur des écoles.

Refonder l'école de la République, c'est garantir la qualité de son service public d'éducation et, pour cela, s'appuyer sur des personnels bien formés et mieux reconnus.

Les métiers du professorat et de l'éducation s'apprennent progressivement dans un processus intégrant des savoirs théoriques et des savoirs pratiques fortement articulés les uns aux autres.

Ce référentiel de compétences vise à

1. affirmer que **tous les personnels concourent à des objectifs communs** et peuvent ainsi se référer à la culture commune d'une profession dont l'identité se constitue à partir de la reconnaissance de l'ensemble de ses membres ;

2. reconnaître la **spécificité des métiers du professorat et de l'éducation**, dans leur contexte d'exercice ;

3. identifier les compétences professionnelles attendues. Celles-ci s'acquièrent et s'approfondissent au cours d'un processus continu débutant en formation initiale et se poursuivant tout au long de la carrière par l'expérience professionnelle accumulée et par l'apport de la formation continue.

Ce référentiel se fonde sur la définition de la notion de compétence contenue dans la recommandation 2006/962/CE du Parlement européen : « ensemble de connaissances, d'aptitudes et d'attitudes appropriées au contexte », chaque compétence impliquant de celui qui la met en œuvre « la réflexion critique, la créativité, l'initiative, la résolution de problèmes, l'évaluation des risques, la prise de décision et la gestion constructive des sentiments ».

Chaque compétence du référentiel est accompagnée d'items qui en détaillent les composantes et en précisent le champ. Les items ne constituent donc pas une somme de prescriptions mais différentes mises en œuvre possibles d'une compétence dans des situations diverses liées à l'exercice des métiers.

Sont ainsi définies :

- des compétences communes à tous les professeurs et personnels d'éducation (compétences 1 à 14,

- des compétences communes à tous les professeurs (compétences P1 à P5) et spécifiques aux professeurs documentalistes (compétences D1 à D4),

- des compétences professionnelles spécifiques aux conseillers principaux d'éducation (compétences C1 à C8).

Compétences communes à tous les professeurs et personnels d'éducation

Les professeurs et les personnels d'éducation mettent en œuvre les missions que la nation assigne à l'École. En leur qualité de fonctionnaires et d'agents du service public d'éducation, ils concourent à la mission première de l'École qui est d'instruire et d'éduquer afin de conduire l'ensemble des élèves à la réussite scolaire et à l'insertion professionnelle et sociale. Ils préparent les élèves à l'exercice d'une citoyenneté pleine et entière. Ils transmettent et

font partager à ce titre les valeurs de la République. Ils promeuvent l'esprit de responsabilité et la recherche du bien commun, en excluant toute discrimination.

Les professeurs et les personnels d'éducation, acteurs du service public d'éducation

En tant qu'agents du service public d'éducation, ils transmettent et font respecter les valeurs de la République. Ils agissent dans un cadre institutionnel et se réfèrent à des principes éthiques et de responsabilité qui fondent leur exemplarité et leur autorité.

1. Faire partager les valeurs de la République

- Savoir transmettre et faire partager les principes de la vie démocratique ainsi que les valeurs de la République : la liberté, l'égalité, la fraternité ; la laïcité ; le refus de toutes les discriminations.

- Aider les élèves à développer leur esprit critique, à distinguer les savoirs des opinions ou des croyances, à savoir argumenter et à respecter la pensée des autres.

2. Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école

- Connaître la politique éducative de la France, les principales étapes de l'histoire de l'École, ses enjeux et ses défis, les principes fondamentaux du système éducatif et de son organisation en comparaison avec d'autres pays européens.

- Connaître les grands principes législatifs qui régissent le système éducatif, le cadre réglementaire de l'École et de l'établissement scolaire, les droits et obligations des fonctionnaires ainsi que les statuts des professeurs et des personnels d'éducation.

Les professeurs et les personnels d'éducation, pédagogues et éducateurs au service de la réussite de tous les élèves

La maîtrise des compétences pédagogiques et éducatives fondamentales est la condition nécessaire d'une culture partagée qui favorise la cohérence des enseignements et des actions éducatives.

3. Connaître les élèves et les processus d'apprentissage

- Connaître les concepts fondamentaux de la psychologie de l'enfant, de l'adolescent et du jeune adulte.

- Connaître les processus et les mécanismes d'apprentissage, en prenant en compte les apports de la recherche.

- Tenir compte des dimensions cognitive, affective et relationnelle de l'enseignement et de l'action éducative.

4. Prendre en compte la diversité des élèves

- Adapter son enseignement et son action éducative à la diversité des élèves.

- Travailler avec les personnes ressources en vue de la mise en œuvre du « projet personnalisé de scolarisation » des élèves en situation de handicap.

- Déceler les signes du décrochage scolaire afin de prévenir les situations difficiles.

5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation

- Participer à la construction des parcours des élèves sur les plans pédagogique et éducatif.

- Contribuer à la maîtrise par les élèves du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

- Participer aux travaux de différents conseils (conseil des maîtres, conseil de cycle, conseil de classe, conseil pédagogique, etc.), en contribuant notamment à la réflexion sur la coordination des enseignements et des actions éducatives.

- Participer à la conception et à l'animation, au sein d'une équipe pluri-professionnelle, des séquences pédagogiques et éducatives permettant aux élèves de construire leur projet de formation et leur orientation.

6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques

- Accorder à tous les élèves l'attention et l'accompagnement appropriés.

- Éviter toute forme de dévalorisation à l'égard des élèves, des parents, des pairs et de tout membre de la communauté éducative.

- Apporter sa contribution à la mise en œuvre des éducations transversales, notamment l'éducation à la santé, l'éducation à la citoyenneté, l'éducation au développement durable et l'éducation artistique et culturelle.

- Se mobiliser et mobiliser les élèves contre les stéréotypes et les discriminations de tout ordre, promouvoir l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes.

- Contribuer à assurer le bien-être, la sécurité et la sûreté des élèves, à prévenir et à gérer les violences scolaires, à identifier toute forme d'exclusion ou de discrimination, ainsi que tout signe pouvant traduire des situations de grande difficulté sociale ou de maltraitance.

- Contribuer à identifier tout signe de comportement à risque et contribuer à sa résolution.

- Respecter et faire respecter le règlement intérieur et les chartes d'usage.

- Respecter la confidentialité des informations individuelles concernant les élèves et leurs familles.

7. Maîtriser la langue française à des fins de communication

- Utiliser un langage clair et adapté aux différents interlocuteurs rencontrés dans son activité professionnelle.

- Intégrer dans son activité l'objectif de maîtrise de la langue orale et écrite par les élèves.

8. Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier

- Maîtriser au moins une langue vivante étrangère au niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues.

- Participer au développement d'une compétence interculturelle chez les élèves.

9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier

- Tirer le meilleur parti des outils, des ressources et des usages numériques, en particulier pour permettre l'individualisation des apprentissages et développer les apprentissages collaboratifs.

- Aider les élèves à s'appropriier les outils et les usages numériques de manière critique et créative.

- Participer à l'éducation des élèves à un usage responsable d'internet.

- Utiliser efficacement les technologies pour échanger et se former.

Les professeurs et les personnels d'éducation, acteurs de la communauté éducative

Les professeurs et les personnels d'éducation font partie d'une équipe éducative mobilisée au service de la réussite de tous les élèves dans une action cohérente et coordonnée.

10. Coopérer au sein d'une équipe

- Inscrire son intervention dans un cadre collectif, au service de la complémentarité et de la continuité des enseignements comme des actions éducatives.

- Collaborer à la définition des objectifs et à leur évaluation.

- Participer à la conception et à la mise en œuvre de projets collectifs, notamment, en coopération avec les psychologues scolaires ou les conseillers d'orientation psychologues, le parcours d'information et d'orientation proposé à tous les élèves.

11. Contribuer à l'action de la communauté éducative

- Savoir conduire un entretien, animer une réunion et pratiquer une médiation en utilisant un langage clair et adapté à la situation.

- Prendre part à l'élaboration du projet d'école ou d'établissement et à sa mise en œuvre.

- Prendre en compte les caractéristiques de l'école ou de l'établissement, ses publics, son environnement socio-économique et culturel, et identifier le rôle de tous les acteurs.

- Coordonner ses interventions avec les autres membres de la communauté éducative.

12. Coopérer avec les parents d'élèves

- Œuvrer à la construction d'une relation de confiance avec les parents.

- Analyser avec les parents les progrès et le parcours de leur enfant en vue d'identifier ses capacités, de repérer ses difficultés et coopérer avec eux pour aider celui-ci dans l'élaboration et la conduite de son projet personnel, voire de son projet professionnel.

- Entretenir un dialogue constructif avec les représentants des parents d'élèves.

13. Coopérer avec les partenaires de l'école

- Coopérer, sur la base du projet d'école ou d'établissement, le cas échéant en prenant en compte le projet éducatif territorial, avec les autres services de l'État, les collectivités territoriales, l'association sportive de l'établissement, les associations complémentaires de l'école, les structures culturelles et les acteurs socio-économiques, en identifiant le rôle et l'action de chacun de ces partenaires.

- Connaître les possibilités d'échanges et de collaborations avec d'autres écoles ou établissements et les possibilités de partenariats locaux, nationaux, voire européens et internationaux.

- Coopérer avec les équipes pédagogiques et éducatives d'autres écoles ou établissements, notamment dans le cadre d'un environnement numérique de travail et en vue de favoriser la relation entre les cycles et entre les degrés d'enseignement.

14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel

- Compléter et actualiser ses connaissances scientifiques, didactiques et pédagogiques.

- Se tenir informé des acquis de la recherche afin de pouvoir s'engager dans des projets et des démarches d'innovation pédagogique visant à l'amélioration des pratiques.

- Réfléchir sur sa pratique - seul et entre pairs - et réinvestir les résultats de sa réflexion dans l'action.

- Identifier ses besoins de formation et mettre en œuvre les moyens de développer ses compétences en utilisant les ressources disponibles.

Compétences communes à tous les professeurs

Au sein de l'équipe pédagogique, les professeurs accompagnent chaque élève dans la construction de son parcours de formation. Afin que leur enseignement favorise et soutienne les processus d'acquisition de connaissances, de savoir-faire et d'attitudes, ils prennent en compte les concepts fondamentaux relatifs au développement de l'enfant et de l'adolescent et aux mécanismes d'apprentissage, ainsi que les résultats de la recherche dans ces domaines.

Disposant d'une liberté pédagogique reconnue par la loi, ils exercent leur responsabilité dans le respect des programmes et des instructions du ministre de l'éducation nationale ainsi que dans le cadre du projet d'école ou d'établissement, avec le conseil et sous le contrôle des corps d'inspection et de direction.

Les professeurs, professionnels porteurs de savoirs et d'une culture commune

La maîtrise des savoirs enseignés et une solide culture générale sont la condition nécessaire de l'enseignement. Elles permettent aux professeurs des écoles d'exercer la polyvalence propre à leur métier et à tous les professeurs d'avoir une vision globale des apprentissages, en favorisant la cohérence, la convergence et la continuité des enseignements.

P 1. Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique

- Connaître de manière approfondie sa discipline ou ses domaines d'enseignement. En situer les repères fondamentaux, les enjeux épistémologiques et les problèmes didactiques.

- Maîtriser les objectifs et les contenus d'enseignement, les exigences du socle commun de connaissances, de compétences et de culture ainsi que les acquis du cycle précédent et du cycle suivant.

- Contribuer à la mise en place de projets interdisciplinaires au service des objectifs inscrits dans les programmes d'enseignement.

En particulier, à l'école

. Tirer parti de sa polyvalence pour favoriser les continuités entre les domaines d'activités à l'école maternelle et assurer la cohésion du parcours d'apprentissage à l'école élémentaire.

. Ancrer les apprentissages des élèves sur une bonne maîtrise des savoirs fondamentaux définis dans le cadre du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

[....]

P 2. Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement

- Utiliser un langage clair et adapté aux capacités de compréhension des élèves.

- Intégrer dans son enseignement l'objectif de maîtrise par les élèves de la langue orale et écrite.

- Décrire et expliquer simplement son enseignement à un membre de la communauté éducative ou à un parent d'élève.

En particulier, à l'école

. Offrir un modèle linguistique pertinent pour faire accéder tous les élèves au langage de l'école.

. Repérer chez les élèves les difficultés relatives au langage oral et écrit (la lecture notamment) pour construire des séquences d'apprentissage adaptées ou/et alerter des personnels spécialisés.

[....]

Les professeurs, praticiens experts des apprentissages

P 3. Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves

- Savoir préparer les séquences de classe et, pour cela, définir des programmations et des progressions ; identifier les objectifs, contenus, dispositifs, obstacles didactiques, stratégies d'étayage, modalités d'entraînement et d'évaluation.

- Différencier son enseignement en fonction des rythmes d'apprentissage et des besoins de chacun. Adapter son enseignement aux élèves à besoins éducatifs particuliers.

- Prendre en compte les préalables et les représentations sociales (genre, origine ethnique, socio-économique et culturelle) pour traiter les difficultés éventuelles dans l'accès aux connaissances.

- Sélectionner des approches didactiques appropriées au développement des compétences visées.

- Favoriser l'intégration de compétences transversales (créativité, responsabilité, collaboration) et le transfert des apprentissages par des démarches appropriées.

En particulier, à l'école

. Tirer parti de l'importance du jeu dans le processus d'apprentissage.

. Maîtriser les approches didactiques et pédagogiques spécifiques aux élèves de maternelle, en particulier dans les domaines de l'acquisition du langage et de la numération.

[....]

P 4. Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves

- Installer avec les élèves une relation de confiance et de bienveillance.

- Maintenir un climat propice à l'apprentissage et un mode de fonctionnement efficace et pertinent pour les activités.

- Rendre explicites pour les élèves les objectifs visés et construire avec eux le sens des apprentissages.

- Favoriser la participation et l'implication de tous les élèves et créer une dynamique d'échanges et de collaboration entre pairs.

- Instaurer un cadre de travail et des règles assurant la sécurité au sein des plateformes techniques, des laboratoires, des équipements sportifs et artistiques.

- Recourir à des stratégies adéquates pour prévenir l'émergence de comportements inappropriés et pour intervenir efficacement s'ils se manifestent.

En particulier, à l'école

. À l'école maternelle, savoir accompagner l'enfant et ses parents dans la découverte progressive de l'école, de ses règles et de son fonctionnement, voire par une adaptation de la première scolarisation, en impliquant, le cas échéant, d'autres partenaires.

. Adapter, notamment avec les jeunes enfants, les formes de communication en fonction des situations et des activités (posture, interventions, consignes, conduites d'étayage).

. Apporter les aides nécessaires à l'accomplissement des tâches proposées, tout en laissant aux enfants la part d'initiative et de tâtonnement propice aux apprentissages.

. Gérer le temps en respectant les besoins des élèves, les nécessités de l'enseignement et des autres activités, notamment dans les classes maternelles et les classes à plusieurs niveaux.

. Gérer l'espace pour favoriser la diversité des expériences et des apprentissages, en toute sécurité physique et affective, spécialement pour les enfants les plus jeunes.

[...]

P 5. Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves

- En situation d'apprentissage, repérer les difficultés des élèves afin mieux assurer la progression des apprentissages.

- Construire et utiliser des outils permettant l'évaluation des besoins, des progrès et du degré d'acquisition des savoirs et des compétences.

- Analyser les réussites et les erreurs, concevoir et mettre en œuvre des activités de remédiation et de consolidation des acquis.

- Faire comprendre aux élèves les principes de l'évaluation afin de développer leurs capacités d'auto-évaluation.

- Communiquer aux élèves et aux parents les résultats attendus au regard des objectifs et des repères contenus dans les programmes.

- Inscire l'évaluation des progrès et des acquis des élèves dans une perspective de réussite de leur projet d'orientation.

Annexe 2 : fiche de visite à compléter après chaque visite par le tuteur visiteur

 <p>ACADÉMIE DE NANCY-METZ <i>Liberté Égalité Fraternité</i></p>	<p>Direction des services départementaux de l'éducation nationale de Meurthe-et-Moselle</p>	<p>Année 2024-2025</p> <p>Stagiaire TP</p>
<p>FICHE DE VISITE DU TUTEUR</p>		
<p>NOM Prénom du stagiaire en alternance : Localité : École : Classe : Date, horaire et durée de la visite : Nom prénom et qualité du tuteur :</p>		
<p>Particularités des conditions d'exercice : <i>organisation, fonctionnement ayant une incidence sur la prise en main de la classe (effectifs, niveaux, présence d'élèves à besoins particuliers, locaux, décloisonnement...).</i></p>		
<p>Préparation et conception de la séance : <i>qualité et régularité des écrits professionnels, pertinence de la conception des séances en fonction du niveau de la classe, des contenus et de la progression ; maîtrise des contenus enseignés.</i></p>		
<p>Conduite de la séance : <i>adéquation entre activités prévues et tâches effectives des élèves ; prise en compte des réponses des élèves ; exploitation des habitudes de travail.</i></p>		
<p>Relation pédagogique : <i>positionnement du stagiaire vis-à-vis des élèves ; climat de la classe ; gestion du groupe classe et des groupes de travail.</i></p>		
<p>Analyse de la pratique – Participation à l'entretien : <i>analyse de l'adéquation entre activités prévues et tâches effectives des élèves ; nature de la participation à l'entretien, capacité à identifier les points d'appui et les points de difficultés ; prise en compte des indications et conseils formulés au cours des précédentes visites.</i></p>		
<p>Axes de progrès et conclusion : <i>ces éléments constituent les bases d'un contrat de formation d'une visite à l'autre et sur l'année scolaire.</i></p>		
<p>Signature du stagiaire : Signature du tuteur :</p>		

Annexe 3 : Fiche de visite pour l'équipe de circonscription

 <p>ACADÉMIE DE NANCY-METZ</p> <p><i>Liberté Égalité Fraternité</i></p>	<p>Direction des services départementaux de l'éducation nationale de Meurthe-et-Moselle</p>	<p>ANNEE 2024-2025</p> <p>Stagiaire TP</p>
<p>FICHE DE VISITE EQUIPE DE CIRCONSCRIPTION</p>		
<p>NOM Prénom du stagiaire en alternance : Localité : École : Classe : Date, horaire et durée de la visite : Nom prénom et qualité du visiteur :</p>		
<p>Particularités des conditions d'exercice : <i>organisation, fonctionnement ayant une incidence sur la prise en main de la classe (effectifs, niveaux, présence d'élèves à besoins particuliers, locaux, décloisonnement...).</i></p>		
<p>Préparation et conception de la séance : <i>qualité et régularité des écrits professionnels, pertinence de la conception des séances en fonction du niveau de la classe, des contenus et de la progression ; maîtrise des contenus enseignés.</i></p>		
<p>Conduite de la séance : <i>adéquation entre activités prévues et tâches effectives des élèves ; prise en compte des réponses des élèves ; exploitation des habitudes de travail.</i></p>		
<p>Relation pédagogique : <i>positionnement du stagiaire vis-à-vis des élèves ; climat de la classe ; gestion du groupe classe et des groupes de travail.</i></p>		
<p>Analyse de la pratique – Participation à l'entretien : <i>analyse de l'adéquation entre activités prévues et tâches effectives des élèves ; nature de la participation à l'entretien, capacité à identifier les points d'appui et les points de difficultés ; prise en compte des indications et conseils formulés au cours des précédentes visites.</i></p>		
<p>Axes de progrès et conclusion : <i>ces éléments constituent les bases d'un contrat de formation d'une visite à l'autre et sur l'année scolaire.</i></p>		
<p>Signature du stagiaire :</p>		<p>Signature du visiteur :</p>

Annexe 4 : Progression de la construction des compétences



Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de Meurthe-et-Moselle

Année 2024-2025 Stagiaire TP

N.B : Les lignes de ce tableau ne correspondent pas à un découpage par période

Compétences	Observables : gestes professionnels et <u>outils (documents à fournir)</u>
<p>FAIRE PARTAGER LES VALEURS DE LA REPUBLIQUE (1)</p> <p>AGIR EN EDUCATEUR RESPONSABLE ET SELON DES PRINCIPES ETHIQUES (6)</p> <p>MAITRISE LA LANGUE FRANÇAISE DANS LE CADRE DE SON ENSEIGNEMENT (P2)</p> <p>MAITRISE LA LANGUE FRANÇAISE A DES FINS DE COMMUNICATION (7)</p>	<p>La gestion de la classe sur le plan matériel, relationnel et pédagogique.</p> <p>Sécurité des élèves.</p> <p>Préparation de la classe : <u>cahier-journal, fiches de préparation</u>.</p> <p>Connaissance et utilisation des différents supports de travail des élèves.</p> <p>Modalités de corrections en classe (individuelle, collective, en groupes...)</p> <p>Posture professionnelle. Posture d'autorité / Cadre de l'autorité</p> <p>Relation Maître/Classe – Relation Maître/Élèves – Relation Élève/Elève.</p>
<p>INSCRIRE SON ACTION DANS LE CADRE DES PRINCIPES FONDAMENTAUX DU SYSTEME EDUCATIF ET DANS LE CADRE REGLEMENTAIRE DE L'ECOLE (2)</p> <p>MAITRISE LES SAVOIRS DISCIPLINAIRES ET LEUR DIDACTIQUE (P1)</p> <p>CONNAITRE LES ELEVES ET LES PROCESSUS D'APPRENTISSAGE (3) (1/2)</p> <p>PRENDRE EN COMPTE LA DIVERSITE DES ELEVES (4) (1/2)</p>	<p>Connaissance des <u>Programmes officiels et des repères de progressivité</u>.</p> <p>Propositions de <u>Programmations et de Progressions</u>.</p> <p>Gestion du temps et de l'espace.</p> <p>Observation, analyse du travail des élèves et premières différenciations.</p>
<p>CONNAITRE LES ELEVES ET LES PROCESSUS D'APPRENTISSAGE (3) (2/2)</p> <p>CONSTRUIRE, METTRE EN ŒUVRE ET ANIMER DES SITUATIONS D'ENSEIGNEMENT ET D'APPRENTISSAGE PRENANT EN COMPTE LA DIVERSITE DES ELEVES (P3) (1/2)</p> <p>ÉVALUER LES PROGRES ET LES ACQUISITIONS DES ELEVES (P5) (1/2)</p>	<p>Conception, mise en œuvre et analyse d'une <u>séance d'apprentissage</u> qui s'inscrit dans une progressivité (<u>séquence</u>).</p> <p>Mises en œuvre de différentes formes de travail.</p>
<p>PRENDRE EN COMPTE LA DIVERSITE DES ELEVES (4) (2/2)</p> <p>S'ENGAGER DANS UNE DEMARCHE INDIVIDUELLE ET COLLECTIVE DE DEVELOPPEMENT PROFESSIONNEL (14) (1/2)</p> <p>CONSTRUIRE, METTRE EN ŒUVRE ET ANIMER DES SITUATIONS D'ENSEIGNEMENT ET D'APPRENTISSAGE PRENANT EN COMPTE LA DIVERSITE DES ELEVES (P3) (2/2)</p> <p>ÉVALUER LES PROGRES ET LES ACQUISITIONS DES ELEVES (P5) (2/2)</p>	<p>Évaluations, place, analyse et traitement de l'erreur.</p> <p>Remédiation et différenciation.</p> <p>Regard porté sur les élèves.</p> <p>Prise de recul, analyse de la pratique avec bilan quotidien.</p>
<p>S'ENGAGER DANS UNE DEMARCHE INDIVIDUELLE ET COLLECTIVE DE DEVELOPPEMENT PROFESSIONNEL (14) (2/2)</p>	<p>Identification de ses besoins</p> <p>Évolution de la pratique en fonction des conseils, échanges et questionnements</p> <p>Capacité à réfléchir sa pratique et à formaliser cette réflexion</p>

On se reportera également à la fiche numéro 14 de la note de service du 17 mars 2015 relative à la titularisation des fonctionnaires stage, disponible à l'adresse suivante : http://cache.media.education.gouv.fr/file/13/04/3/encart6379_fiche14_404043.pdf

Annexe 5 : Fiche de Synthèse du suivi à remplir par le tuteur DSDEN

 <p>ACADÉMIE DE NANCY-METZ <i>Liberté Égalité Fraternité</i></p>	<p>Direction des services départementaux de l'éducation nationale de Meurthe-et-Moselle</p>	<p>Synthèse du suivi des fonctionnaires stagiaires Année 2024-2025</p>
FONCTIONNAIRE STAGIAIRE MI TEMPS (FS-MT)		
Nom patronymique	Nom usuel	
Prénom	Date de naissance	
Numéro Apogée		
Site de formation		
Affectation(s)		
COMPETENCES	ELEMENTS OBSERVES RELATIFS AUX COMPETENCES MISES EN ŒUVRE	
Compétences relatives à la prise en compte des éléments réglementaires et institutionnels de son environnement professionnel en lien avec les responsabilités attachées à sa fonction		
CC1 Faire partager les valeurs de la République		
CC2 Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école		
CC6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques		
Compétences relationnelles, de communication et d'animation favorisant la transmission, l'implication et la coopération au sein de la communauté éducative et de son environnement		
CC7. Maîtriser la langue française à des fins de communication		
CC8. Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier		
CC10. Coopérer au sein d'une équipe		
CC11. Contribuer à l'action de la communauté éducative		
CC12. Coopérer avec les parents d'élèves		
CC13. Coopérer avec les partenaires de l'école		
Compétences liées à la maîtrise des contenus disciplinaires et à leur didactique		
P1. Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique		
P2. Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement		
Compétences éducatives et pédagogiques nécessaires à la mise en œuvre de situations d'apprentissage et d'accompagnement des élèves divers		
P3. Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves		
P4. Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves		
P5. Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves		
CC3 Connaître les élèves et les processus d'apprentissage		
CC4 Prendre en compte la diversité des élèves		
CC5 Accompagner les élèves dans leur parcours de formation		
Compétences relatives à l'usage et à la maîtrise des technologies de l'information de la communication		
CC9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier		
Compétences d'analyse réflexive et d'adaptation de son action		
CC14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel		
Synthèse du suivi	Le tuteur (Nom, qualité, date et signature)	
<p>Le tuteur se référera au référentiel complet (arrêté du 1-07-2013, J.O. du 18 juillet 2013, BOEN du 25 juillet 2013) ainsi qu'à la fiche 14 de la note de service n° 2015-055 du 17-3-2015 (BOEN du 26 mars 2015) pour mettre en évidence les éléments observés relatifs aux compétences mises en œuvre. NB : P se réfère aux compétences des professeurs et CC aux compétences communes à tous les professeurs et personnels d'éducation</p>		

Version du 24-08-2020